

Les Annales de Cervières

Bulletin trimestriel de l'association
Numéro 7, juillet 2005

Pour votre Agenda

1) Exposition de Païta

Ne manquez pas l'exposition de l'œuvre de Païta tous les jours de 14h30 à 19 heures dans le grand salon de l'Auditoire, du 23 Juillet au 7 Août. Entrée gratuite.

La majorité des œuvres présentées est exécutée à l'aide d'encre de chine noire et de quelques couleurs : sépia, bleu, vert et rouge qui, utilisées en mélange plus ou moins « mouillées » en lavis, offrent une palette sobre, lumineuse et variée. Le pinceau est souvent peu utilisé, au profit d'un morceau de bois taillé en biseau. Celui-ci permet aussi bien des traits larges que très fins pour donner la précision au dessin. Des « grisés » laissant une vibration et une certaine transparence dans les verdure sont obtenus en frottant le papier par le côté du bois. Tout cela est généralement « glissé » sur un papier couché brillant et donc parfaitement lisse ne freinant pas l'élan de la main.

Chacun prendra plaisir à reconnaître les lieux mentionnés dont certains tout proches de Cervières.

2) Concert

Cervières fut une des bonnes villes du Forez. De sa grandeur passée, témoignent deux portes fortifiées, trois tours, et quelques grands pans de murailles fort romantiques. Les édifices Renaissance sont parfaitement conservés, et ils ont beaucoup d'allure. L'église, de style gothique forézien tardif, a une sonorité qu'il faut bien qualifier d'exceptionnelle. Et le concert qui nous avons organisé l'été dernier, avec la même violoniste que celle prévue en 2005, en a fait la démonstration.

L'enthousiasme suscité, l'affluence très remarquable, et le succès triomphal des interprètes, nous ont convaincus de recommencer. Le concert aura lieu le vendredi 5 août à 20h30 dans l'église de Cervières.

Enfin, il est important de noter que le Conseil Général de la Loire a jugé important d'inclure ce concert dans le cadre de son festival « l'Eté Musical ».

Réservations à l'Office de Tourisme de Noirétable, rue des Tilleuls, 42440 Noirétable :
Noirétable.office-tourisme@wanadoo.fr, tel 04 77 24 93 04.
Prix des places : 12 Euros (chèques à l'ordre des Amis de Cervières)

Un mot maintenant sur les interprètes :

Erevan
Satenik Smbatyan, la violoniste, est née en Arménie dans une famille de musiciens. C'est son père, concertiste et professeur de violon qui lui fait commencer l'apprentissage du violon dès l'âge de 6 ans : Ayant obtenu les plus hautes récompenses du Conservatoire national d'Erevan, elle vient en France où elle travaille notamment avec Alexandre Brussilovsky à Versailles et Stéphane Causse à Paris. Elle se

produit régulièrement en France et dans divers festivals internationaux. Son répertoire s'étend de la musique baroque aux œuvres contemporaines, dont certaines lui sont dédiées.

Aram Talalyan, le violoncelliste, venu en France pour une série de concerts au mois de juillet, est professeur au Conservatoire National de Musique de Erevan, capitale de la République d'Arménie. Il est le fondateur de l'Orchestre de Musique Baroque d'Arménie. Il a commencé ses études musicales à Erevan, puis a poursuivi son perfectionnement aux Etats-Unis, tout d'abord à l'Ecole de Musique de l'Université de Boston, puis à l'Université Yale. Il a d'ailleurs également enseigné le violoncelle à Yale. Aram Talalyan occupe depuis 2000 le siège de violoncelliste au sein du Quatuor à Cordes Komitas de Erevan.

Le programme du concert s'inscrit résolument dans le cadre de « l'Année Jolivet » célébrée dans l'ensemble de la France par une série de concerts et d'expositions à l'occasion du centième anniversaire de ce compositeur français majeur du XXème siècle, et nous aurons le plaisir d'accueillir dans notre audience la fille du compositeur, Christine Jolivet, ainsi que le violoniste Devy Erlih, l'un des interprètes les plus fréquents des morceaux pour violon de Jolivet.

A l'issue du concert, des rafraîchissements seront offerts aux spectateurs et aux interprètes dans la salle du Musée, comme l'an dernier.

3) Assemblée Générale Annuelle

Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale de notre Association, le Vendredi 12 Août à 18h.00, salle de l'ancienne école.

Ordre du jour :

- Rapport du Conseil
- Approbation des comptes
- Renouvellement du Bureau

Dans ce numéro

« De quoi parle-t-on à Cervières » à l'époque de la Révolution ? Quelques bonnes feuilles d'un ouvrage que **Paul Chatelain** prépare sur Cervières et dont il a bien voulu nous donner des extraits en avant-première.

Les Nouvelles de Cervières

Les Comptes de l'Association

Les plaisirs de la conversation. De quoi parle-t-on à Cervières ?

On y discute des problèmes qu'ont à gérer syndics et consuls, (on s'y préoccupe notamment des changements que les nouvelles routes sont susceptibles d'entraîner; au détriment du commerce local et au profit des établissements de St Just et surtout de Noirétable). On ressasse les remontrances contre les agents du fisc, on prévoit le partage des communaux. Et il y a déjà des clans, avec le conflit larvé qui oppose les partisans du Curé et ceux qui adhèrent aux idées nouvelles...

Lisez, si m'en croyez, le beau texte que l'assemblée vient de rédiger pour le cahier de doléances demande par le roi en 1788.

« Depuis bien des années, la population de la ville de Cervières diminue sensiblement. Plusieurs causes ont concouru à sa dépopulation... La communauté... observe qu'il s'est ouvert deux grandes routes, l'une au Nord et l'autre au midi de cette cité malheureuse. Elles partent toutes les deux du même lieu de la ville de Lyon, pour aboutir l'une et l'autre aux mêmes endroits, aux villes de Clermont et de Bordeaux. La route qui est au nord de Cervières traverse le bourg de Noirétable, à une grande lieue de distance de la ville de Cervières. Ainsi placée entre ces deux routes; elles ne nous ont produit que des maux très sensibles. La majeure partie des habitants de Cervières faisait, depuis les temps les plus reculés le commerce des mulets, des chevaux; des boeufs des vaches et taureaux, qu'ils allaient chercher dans les provinces du Limousin, du Bourbonnais, du Nivernais, du Poitou et de la Haute Auvergne. Et pour l'aliment de ce commerce, ils achetaient dans les lieux et paroisses circum-voisines les avoines, les foins et autres fourrages nécessaires.

Mais l'ouverture de ces deux grandes routes sur lesquelles se sont établies des postes, des hostelleries et tant d'autres établissements à consommateurs, ont formé un obstacle insurmontable à l'acquisition de ces denrées, tant par la rareté que par l'augmentation des prix qu'elles y ont introduit, en sorte, que nos marchands ont été forcés d'abandonner ce genre de commerce...

Le traitant pour combler notre malheur, prenant occasion de la difficulté qu'éprouvaient ses voitures dans la conduite des sels nécessaires à l'approvisionnement du grenier à sel établi de toute ancienneté dans notre ville, surprit, dans l'année 1782, un arrêt du conseil, qui ordonna la translation de ce grenier au bourg de Noirétable. Nous n'étions pas assez forts et assez puissants pour lutter contre l'avidité du traitant, qui trouvait un gain et un profit de deux sols par minot sur la voiture des sels rendus au bourg de Noirétable. Et la translation du grenier s'effectua en la même année 1782, au gré de la cupidité du traitant et à notre détriment. Depuis cette époque, nous avons perdu et l'établissement et les avantages qui en étaient inséparables »

On ne peut qu'admirer le style des personnes cultivées qui ont rédigé ces pages. Quelle belle leçon d'économie, avec un sens inné des formules et ce qu'il faut d'exagération pour que le plaignant soit écouté. On est bien dans le siècle des lumières ! Et on peut imaginer les discussions préparatoires.

Parmi les autres sujets abordés dans ces années d'agitation intellectuelle, et dont on trouve l'écho dans le cahier des Remontrances, il y a la proposition « de désunir la province du Forez de la Généralité de Lyon », dont la grande ville dépense le produit des impôts; la classique dénonciation des taxes royales sur des denrées de première nécessité comme le sel et le vin; la remise en cause des tribunaux de la maîtrise des Eaux et Forêts, et, bien sûr, le Refus de l'inégalité dans la répartition des impôts auxquels échappent la noblesse et le clergé...

A relire certains paragraphes, on sent combien nos notables supportent de plus en plus mal les agissements des gabians, des commis des aides, des gardes pêche - chasse et forêts ou des juges gruyers...

LA CARTE des GABELLES en 1780

Cervières en Forez est à la limite de l'Auvergne et du Bourbonnois



Premiers visés, les agents des brigades du sel de Noirétable de Champoly, de St Jean mais aussi de Ferrières en Bourbonnais, de Thiers, de Celles et de Courpière... qui « *furèrent dans les caves, les greniers et les magasins et contribuent à entretenir un état de guerre entre le prince et le peuple* »

Non à l'impôt royal de la gabelle et sus aux gabians qui font appliquer la loi. On ne peut plus supporter « *le trouble fait à la tranquillité des habitants par les visites continuelles des employés des gabelles et des aides, qui sont d'autant plus multipliées que le traitant autorise ses soupçons de fraude; sur la proximité de notre ville avec la province d'Auvergne où le sel se vend à meilleur prix et où les vins ne sont sujets à aucun droit* ».

Autant dire qu'on ne peut boire les petits vins de Thiers et de la Limagne qui sont à portée de mulets, car ils doivent payer des taxes, (les aides) à la douane de La Post.

Les gabelous sont d'autant plus honnis, qu'ils ne sont pas du pays. La FERME recrute ses brigadiers dans d'autres provinces, pour éviter toute collusion avec les contrebandiers. Les faux saulniers ont, au contraire, la sympathie de la population... Les trafiquants qui narguent le fisc, comme Mandrin qui est passé dans la nuit du 24 décembre 1754, ou son disciple Mandrin le cadet, en juin 1768. Plus encore, les petits fraudeurs et leurs clients qui veulent saler un cochon au moindre coût. On les plaint quand ils se font attraper pour des bricoles, vu le montant des amendes et des peines de prison. Ne dit-on pas que la noblesse soutient les gros malandrins, et que Kayr de Blumenstein a, un temps, abrité Mandrin dans son château d'Auvergne. Bien sûr la plupart des contrebandiers sont des marginaux, souvent des déserteurs de l'armée ou des journaliers sans emploi. Et le grenier à sel fait vivre des contrôleurs, des receveurs, des mesureurs, des revendeurs à la petite mesure, comme les juges de l'Auditoire.

Mais trop c'est trop. On déplore la condamnation de Du Four, dit Policon, jugé à Cervières, puis en appel à Valence. Il a pris six ans de galère pour saulnage à porte col et vient de mourir en 1781 à l'hôpital des Chiourmes.

L'impôt sur le sel se justifie d'autant moins qu'il n'est pas le même en Forez Lyonnais, pays de petite gabelle, en Bourbonnais qui fait partie des cinq fermes, alors que l'Auvergne s'en est rédimé. Le prix du minot varie ainsi de 40 livres dans Cervières, à plus de 60 en Bourbonnais alors qu'il est de 10 livres au-delà de Pont du Château. Comment échapper à la contrebande et comment ne pas subir la répression quand on est au carrefour des trois régimes de l'imposition !

Les gardes des eaux, de la chasse et des forêts sont aussi en ligne de mire. Ils dressent procès verbal au nom du Duc d'Harcourt dont ils portent la bandoulière. C'est le duc qui est le seigneur des grand bois de Cervières. Les jugements pour divagation des troupeaux, coupe d'arbres non frappés par le garde marteau, pêche ou chasse prohibée, sont rendus, en flagrant délit, par le juge gruyer de Cervières; en appel, par les tribunaux de la maîtrise des Eaux et Forêts, à Roanne et à Montbrison. Et les amendes sont salées: séquestration des fusils, confiscation des boeufs et des attelages, emprisonnement à défaut de paiement.

Vous me direz que les notables sont moins directement touchés que les paysans. Mais ils poussent des cris, quand ils se font piéger à la chasse, en dehors de leurs domaines ou des communaux. On fait des gorges chaudes de l'incident qui a opposé le 27 septembre 1782 le garde Bonnay au Sr Poncet, procureur, et au Sr Béringer, chirurgien, dans les bois de Goutterouille. Ces deux notables de la ville chassaient sans droit ni qualité, armé chacun d'un fusil double et suivis de deux chiens courants noirs marqués de feu. Quand le garde les interpelle, ils le prennent de haut et refusent de donner leurs fusils. Mais ils ne peuvent échapper à l'assignation par devant Pierre Portier, juge gruyer de la châtellenie... Un petit incident pour une amende, mais qui dit bien l'exaspération des gens de qualité

devant l'application tatillonne des règlements féodaux dont le duc d'Harcourt s'est fait le promoteur dans le baillage de Roanne.

Autre sujet de discussion : La défense des Communaux, auxquels ont droit les 66 propriétaires de la ville. Au départ, il s'agit d'en interdire l'usage à d'autres. C'est le sens de la pétition qui est adressée, en 1778, au juge de Cervières. Elle est signée par les Contamine, Deroure, de Lestra, Béringer et une quinzaine d'autres personnalités du Bourg. Il faudrait *« empêcher différentes familles qui sont venues s'établir aux environs, dans des maisons qu'elles ont à titre de louage ou dans des baraques (pour) faire paître de grandes quantités de brebis sur les aises et sur les places de Bareille, de Fougerolles; du Placaud et de St-Roch, de la Barre... »*

Comme leur empêcher l'accès aux aumônes qui se distribuent en ville. Le procureur fiscal doit donc interdire cette pratique du pâturage sous peine de confiscation du bétail, et, cela, y compris pour les habitants des hameaux voisins... des Salles (Beurrière, Relange et Fougerolles) ou de Noirétable (La Balconie). Pour que l'interdit soit respecté, on frappe. L'huissier Grangeneuve capture, en mai 1779, une centaine de brebis qui sont séquestrées au rez de chaussée de la prison de Cervières.

On imagine difficilement l'agitation suscitée par la décision toute récente, elle est du 18 mai 1790, de partager une partie des communaux en portions égales; dont bénéficieraient les propriétaires intra muros. Il y a eu convocation d'une assemblée, nomination d'experts pour le plan de partage (on a décidé de faire payer 20 sols par lot, pour défrayer Mr Justaumont) que les propriétaires pouvaient contester sur le terrain... puis tirage au sort des lots à l'auberge Collonges ou le jeune François Delaire âgé de 8 ans a présenté les 66 papiers dans un chapeau. Chacun a eu le sien et le Sieur Augier a tiré pour le Duc d'Harcourt.

On parle, on discute, on raisonne, on s'entend sur l'essentiel. Mais parfois on s'engueule. Il y a des sujets qui fâchent et à propos desquels s'ébauchent des clans.

Celui des porteurs des idées nouvelles, dont les porte-parole sont J-S Béringer l'avocat et le procureur Guillaume Dumas, qui trouvent un large écho dans le petit monde des géomètres arpenteurs ou chez les tanneurs.

En face, celui des tenants de l'ancien régime, défenseurs des Privilèges de l'église, grands amateurs de missions qui permettent de reprendre en main les fidèles... Dont le chef de file est le curé Massacrié.

En février 1790, on a frisé la bagarre pour l'élection de la municipalité qu'impose la Constitution. Massacrié l'a démocratiquement emporté par 29 voix contre 19 à J-S Béringer. Mais, il y a eu insultes, menaces de coups, emprisonnement non justifié par la Garde Nationale, et il a fallu faire monter les gendarmes de St-Just. C'est dire l'ambiance. Dans cette affaire il y avait un débat d'idées. Et un vieux relent de conflits d'intérêts. J--S Béringer n'avait il pas porté plainte contre le curé, qu'il accusait d'avoir détourné l'argent de la Fabrique.

N'oublions pas que l'église est riche, très riche. Et que la gestion de ses recettes par le curé et les fabriciens-marguilliers qui se disputent, comme en 1785, la fonction de Receveur, ne peut que susciter des interrogations. Cette opulence n'est pas liée à la portion congrue que versent les Dames de Laveine (qui nomment à la cure), ni à l'argent que les fidèles payent pour les actes religieux, les droits de messe et de cloche, l'attribution des bancs et des chaises de l'église. Une partie vient de la ferme des bancs de la Halle.

Mais l'essentiel provient des legs à titre de fondations, qui sont des rentes perpétuelles gagées sur des immeubles, des terres et des prés. Leur montant a été donné à la paroisse ou affecté nommément aux pauvres, aux enfants des écoles de charité, à l'hôtel Dieu des soeurs de saint Joseph... Les donateurs en attendent de offices pour la paix de leur âme.

La plupart de ces legs ont été faits il y a bien longtemps. On en parle toujours, dans la mesure où le curé et les fabriciens sont continuellement en procès pour récupérer les arrérages auprès des héritiers des

testataires. Il faut plaider à Cervières, en appel à Montbrison ou à Riom, en dernier recours au parlement de Paris.

Etienne de Gilbertet et Anne Carton viennent d'être condamnés (1776) pour un testament de 1557, les Fonthieure - Collonge en 1784 pour un testament de 1663.

Le duc d'Harcourt lui-même n'y a pas échappé en 1785. Il est obligé de faire verser par les régisseurs de sa terre de Cervières, la somme de 386 livres « *qu'il doit aux pauvres de la paroisse, à cause de sa Seigneurie dudit lieu* ». Cette obligation est liée à la fameuse aumône consentie par Anne de France, la fille de Louis XI, qui était duchesse de Bourbon. Les officiers la distribuaient après la messe du jour de l'ascension, aux portes du château. Elle était partie en argent; partie en nature (18 septiers de grain et 9 quintaux de lard). On rapporte qu'encore à la fin du siècle dernier, « *7 à 8000 personnes tant pauvres que riches cherchaient à en bénéficier, persuadés que cette aumône était un remède et un préservatif contre la maladie* ». L'obligation reste même s'il n'y a plus la distribution au château. L'argent va aux caisses de la fabrique, le grain et le lard sont délivrés au receveur des pauvres de l'hôpital.

Que d'affaires, de projets en suspens, de « doléances, remontrances, vœux et souhaits » qui font l'objet des discussions de salon, de cabarets ou d'assemblées, (la dernière en date étant la réunion en juin 1790 des délégués de toutes les paroisses de l'ex-châtellenie pour statuer sur le rattachement au canton de Cervières, de la paroisse de Saint Victor en Auvergne).

On comprend combien nos bourgeois peuvent avoir une forte conscience de leur identité, on pourrait dire de leur supériorité, par rapport aux sociétés paysannes des villages voisins. Y compris de Noirétable dont l'appétit de pouvoir est toujours sujet à dénonciation. Noirétable a bien la nouvelle route, le relais de la poste et ses hostelleries. Mais cet avantage ne forge pas une société citadine en une génération.

Nouvelles de Cervières

Mariages et Naissances

Au cours des trois derniers mois ont été célébrés les **mariages** de :

Séverine Mure de Cervières avec Thierry Bonjean de Noirétable, à Cervières
Béatrice Reynaud de Cervières avec Jérôme Vialle de Courpière, à Cervières
Benjamin Vialle de Cervières avec Célia Conil, à Dreux

Et nous nous réjouissons aussi de la **naissance** de :
Etienne, fils de Catherine Giraud de la Maison des Grenadières

Autres nouvelles

Ce printemps a vu l'arrivée d'un nouveau gérant au restaurant « Les Trois Compères ». Monsieur et Madame Saillard et leurs deux plus jeunes enfants.

Enfin nous vous invitons à une visite de « Cervières by night » pour admirer l'**éclairage**, une très belle réalisation de la municipalité de Cervières ce printemps. Et les plaques de lave émaillées annoncées l'an dernier ont maintenant toutes été installées et sont informatives et du meilleur effet.

Les Comptes de l'Association

Publication statutaire pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Solde au 1^{er} Juillet 2004

Compte sur Livret	58,39
Compte courant	1169,00
Espèce	82,00
Total	1309,39

Recettes

Intérêts sur livret	Année 2004	5,75
Cotisations		1595,00
Divers	Artisanat	69,82
	Concert	1596,00
	Subvention	200,00
	Dons	85,01
Total		3551,58

Dépenses

Assurances	93,36
Bulletin (timbres + papier)	504,40
Divers (réception, publicité)	25,85
Jardins	108,04
Concert	1405,93
Musée et plastifieuse	331,56
Total	2469,14

Résultat au 30/06/2005

2391,14

Solde au 30 Juin 2005

Compte sur Livret	1414,14
Compte courant	867,35
Espèces :	110,34
Total	2391,83